



37761 - Un malade incapable de jeûner

question

J'ai à rattraper beaucoup de jours du Ramadan précédent. Mais je souffre encore d'une maladie de l'estomac et reste incapable de jeûner et je ne sais même pas si je pourrai le faire à l'avenir, ma maladie pouvant s'avérer chronique... Que devrais-je faire du Ramadan en cours et des jours ratés du Ramadan précédent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous demandons à Allah le Maître du Trône immense de vous guérir.

Vous devriez vous référer à l'avis d'un médecin sûr. Si l'on peut espérer que la maladie dont vous souffrez serait guérie, vous devrez, une fois rétabli, jeûner les jours ratés des Ramadan actuel et précédent, compte tenu de la parole du Très Haut : **Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu' il jeûne un nombre égal d' autres jours.** (Coran, 2 : 185). Si la maladie est déclarée incurable de sorte que la guérison est désespérée, vous deviez nourrir un pauvre pour tout jour non jeûné des Ramadan actuel et précédent compte tenu de la parole du Très Haut : **Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter qu' (avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre.** (Coran, 2 : 184).

Ibn Abbas a dit : **Il s'agit des vieillards incapables de jeûner. Ils nourrissent chacun un pauvre pour chaque jour de jeûne** (rapporté par al-Boukhari, 4505). Le malade incurable est assimilé au vieillard.

Dans al-Moughni (4/396). Ibn Qudama dit : **Le malade désespéré n'observe pas le jeûne, mais nourrit un pauvre pour chaque jour (de jeûne) puisqu'il est assimilé au vieillard .**



Dans Madjalis ar-Ramadan (p. 32), Cheikh Ibn Outhaymine dit : « Celui qui devient définitivement incapable de jeûner, comme le vieillard et le malade désespéré à l'instar des personnes atteintes d'un cancer, celui-là n'a pas à observer le jeûne parce qu'il est incapable. Or Allah le Très Haut a dit : **Craignez Allah, donc autant que vous pouvez,** (Coran, 64 :16) et : **Allah n' impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.** (Coran, 2 : 286). Mais il doit nourrir un pauvre pour chaque jour de jeûne ». Allah le sait mieux.